ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Retraites

Question orale n° 74

Texte de la question

M. Frederic de Saint-Sernin attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la situation preoccupante des anciens exploitants agricoles et de leurs leurs epouses, au regard de leurs retraites. Il lui rappelle qu'en 1992, la retraite des anciens exploitants s'elevait a 20 274 francs par an et celle de leurs epouses a 15 000 francs par an. Ainsi, le pouvoir d'achat des retraites agricoles est extremement bas et leur vie quotidienne depend, trop souvent, de l'allocation du FNS. Il apparait donc qu'une inegalite criante existe en France entre ces personnes qui ont tres souvent travaille toute leur vie dans des conditions difficiles et certaines categories de Francais qui beneficient d'aides de l'Etat largement superieures. En consequence, il lui demande s'il ne serait pas necessaire de revaloriser les retraites agricoles, ce qui concernerait une grande partie de la population francaise et redonnerait un regain de vitalite au monde rural.

Données clés

Auteur : M. de Saint-Sernin Frédéric
Circonscription : - RPR
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 74
Rubrique : Mutualite sociale agricole
Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville
Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 mai 1993, page 662
Réponse publiée le : 28 mai 1993, page 741
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 1993